

NOMINATION IMMINENTE À LA COUR D'APPEL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'AJEFNB a récemment demandé au ministre de la Justice et Procureur général du Canada, l'honorable Peter MACKAY, qu'un juriste ou qu'un juge émanant de la communauté francophone de la province soit nommé à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, car le gouvernement a une obligation constitutionnelle en matière d'égalité des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick.

La représentation des deux communautés linguistiques est d'une très grande importance et l'AJEFNB est d'avis que ce n'est pas seulement la capacité de fonctionner efficacement dans les deux langues officielles qui est importante, mais l'équilibre dans la représentation des communautés au sein des institutions. L'interaction entre les juges de cultures différentes enrichit les débats, favorise la connaissance des particularités régionales et renforce la confiance du public dans le système de justice. Cette diversité linguistique au sein de la Cour est plus importante que jamais étant donné le rôle qu'occupe la magistrature de gardien de l'État de droit.

Selon l'AJEFNB, la Cour d'appel doit être un lieu de rencontre, de partage et surtout d'égalité entre

les deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick.

LARRY LANDRY EST NOMMÉ JUGE

Le 6 février dernier, l'honorable Peter MACKAY, ministre de la Justice et Procureur général du Canada, annonçait la nomination de **Larry LANDRY** à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick. Rappelons que le juge LANDRY a siégé au Conseil d'administration de l'AJEFNB pendant plusieurs années, soit de 2000 à 2010. Ses contributions aux dossiers de l'Association ont été nombreuses, comme en témoigne son *Profil de membre* dans le numéro de juin 2006 de notre bulletin. Nous profitons de cette occasion pour lui offrir nos plus sincères félicitations !

NOUVELLE REPRÉSENTANTE À FREDERICTON

Nous souhaitons la bienvenue à **Jennifer HANSON**, avocate du cabinet Peters Rouse de Fredericton, qui remplace Tammy MOREAU au sein de notre Conseil d'administration. Maître

MOREAU a siégé à notre Conseil d'administration de 2009 à 2014. Son dévouement a été grandement apprécié et nous profitons de l'occasion pour lui offrir nos plus sincères remerciements.

FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DE BASE REFUSÉ

À la mi-février, l'AJEFNB a déposé une demande de financement auprès du ministère de la Justice Canada pour couvrir ses coûts opérationnels pour les trois prochaines années. Justice Canada nous a informé qu'il n'accorde plus de financement de base. Un tel financement aurait permis à l'AJEFNB de continuer à se développer et d'évoluer en tant qu'organisme francophone au Nouveau-Brunswick. Rappelons qu'en 2014, l'AJEFNB a dû abolir le poste de direction générale en raison d'un manque de financement.

L'effet s'est fait sentir sur les services que nous offrons à la communauté, sur nos activités de réseautage ainsi que sur notre implication dans la communauté. Le rétablissement d'un financement de base aurait permis à l'AJEFNB de remplir sa mission et elle aurait été mieux placée pour contribuer au développement et à l'épanouissement de la communauté minoritaire francophone du N.-B.

TROIS ACTIVITÉS RÉUSSIES !

Grâce à d'importantes contributions financières du ministère de la Justice Canada, lesquelles ont été obtenues en vertu du Fonds d'appui à l'accès la justice dans les deux langues officielles, une initiative de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, l'AJEFNB a été en mesure de réaliser trois activités éducatives au cours de l'année financière 2014-2015. **Ces activités ont été d'une telle réussite que nous avons déposé une nouvelle demande de financement afin de nous permettre de les offrir pour les trois prochaines années !**

Cours de formation pour les juristes francophones du Nouveau-Brunswick : Quatre cours de formation ont été offerts en octobre 2014, deux cours en janvier et trois cours en février 2015. Les commentaires que nous avons reçus étaient des plus positifs, ce qui nous motive à en offrir de nouveau. Nous souhaitons remercier la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick pour sa contribution à ce projet.

Séances d'information pour les jeunes dans les écoles secondaires francophones du N.-B. : Pendant l'année 2014-2015, **Anik BOSSÉ**, avocate et ancienne présidente de l'AJEFNB, a visité dix-neuf écoles secondaires francophones du N.-B. Lors de ces visites, elle a discuté d'une variété de sujets, dont la maltraitance envers les jeunes, la cyberintimidation, l'exploitation sexuelle sur internet, l'intimidation en milieu scolaire, le droit du travail, les obligations à titre de consommateurs, pour n'en nommer que quelques-uns. Ces séances d'information ont été autant appréciées des jeunes que des enseignants, voilà pourquoi l'AJEFNB souhaite inclure cette activité dans sa programmation annuelle.

Séances d'information pour les composantes des universités du 3e âge du N.-B. (AUTANB) : Douze séances d'information ont été offertes par l'avocate **Annie DANEAULT**. Ses présentations ont porté sur les droits linguistiques (le respect des droits linguistiques par les instances gouvernementales, le système judiciaire, les recours...), le droit criminel (la violence, les abus, l'exploitation, les escroqueries, les protections juridiques...), le droit de la personne (les droits et libertés, la *Charte*, la relation employeur-employé, la relation médecin-patient, les foyers de soin...), ainsi que d'autres droits qui touchent de près les personnes âgées (les droits de visites, les testaments, les arrangements préalables d'obsèques...). Les participants ont tellement apprécié ces séances d'information que l'AJEFNB souhaite également les inclure dans sa programmation annuelle.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2015

Veillez le noter à votre agenda – La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton le **7 novembre prochain**. Comme par le passé, nous avons l'intention d'offrir des cours de formation en français dans le cadre de nos assises annuelles. Plus de détails seront fournis prochainement !

RÈGLES DE PROCÉDURE DU N.-B. ANNOTÉES

Vous pouvez encore commander un exemplaire de l'édition 2013 de cet ouvrage – vous n'avez qu'à communiquer avec nous, soit par courriel à l'adresse association@ajefnb.nb.ca, soit en composant le 506-853-4151. Le prix de vente a été fixé à **150 \$** pour les membres en règle de l'AJEFNB et à 250 \$ pour les non-membres. Rappelons que les *Règles de procédure* sont à jour au 31 mars 2013 et que les annotations comprennent la jurisprudence publiée jusqu'au volume 363 des *Recueils du Nouveau-Brunswick*.

PROFIL D'UN MEMBRE

Marylène PILOTE, c.r. – Avocate chevronnée au sein du cabinet Pilote Morin & Moreau d'Edmundston, Marylène PILOTE pratique dans les domaines du droit de la famille et du litige civil. Elle agit également à titre de greffière adjointe auprès de la Cour du Banc de la Reine dans la circonscription judiciaire d'Edmundston. Détentrice du LL.B. (1995) et du Baccalauréat en psychologie (1992) de l'Université de Moncton, elle a été récipiendaire de plusieurs bourses de mérite pendant ses études en droit. Elle compte également à son actif une formation intensive dans l'art de plaider devant les tribunaux, offerte par la Faculté de droit de l'Université de Moncton en 2008. Ses contributions professionnelles sont remarquables ! Mentionnons, entre autres, l'Association du Barreau canadien, où elle est membre du Conseil d'administration; l'Association du Barreau du Nouveau-Brunswick, où elle est membre du Comité de gestion de

l'assurance, membre du Comité des admissions, agente de contrôle en vertu de la *Loi de 1996 sur le Barreau* du Nouveau-Brunswick, et chargée de cours pour les cours de préparation du Barreau dans les domaines de la responsabilité professionnelle et du droit de la famille; le Barreau du Madawaska, où elle est membre de l'exécutif depuis 1999; l'AJEFNB, où elle est membre depuis 1995 et où elle a été représentante de la région Madawaska, vice-présidente et trésorière. Nous ne pouvons passer sous silence ses nombreuses contributions à la collectivité : membre du conseil d'administration de l'Association des anciens et anciennes du Centre Saint-Louis-Maillet; membre de la Fondation de l'Hôpital régional d'Edmundston pour sa campagne de financement; membre du conseil d'administration du Conseil diocésain de la paroisse Notre-Dame; catéchète pour le Diocèse d'Edmundston; et conférencière pour divers organismes dont l'Université du 3e âge, la Polyvalente A.-M.-Sormany, les Dames chrétiennes, l'Association francophone des aînés du N.-B. et la Société d'Alzheimer. Marylène PILOTE est mariée et a deux enfants. L'AJEFNB est fière de pouvoir la compter parmi ses membres les plus fidèles !

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

<i>Présidente</i>	Mélanie TREMBLAY
<i>Adresse</i>	18, av. Antonine-Maillet Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Courriel</i>	association@ajefnb.nb.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 240 membres.

L'AJEFNB S'INDIGNE DE LA RÉCENTE NOMINATION À LA COUR D'APPEL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

En février dernier, l'AJEFNB a demandé au ministre fédéral de la Justice et Procureur général du Canada, l'hon. Peter MACKAY, de nommer à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick un avocat, une avocate ou un juge émanant de la communauté linguistique francophone. Notre demande a été complètement ignorée puisque, le 8 juin dernier, le ministre MACKAY annonçait la nomination d'un juge unilingue anglophone.

Rappelons que l'AJEFNB demandait que l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* soit respecté. L'AJEFNB soutient que les droits linguistiques constitutionnels ne peuvent être respectés que si les deux communautés linguistiques sont également représentées au sein du plus haut tribunal de la seule province officiellement bilingue au Canada. Cette représentativité des deux communautés de langues officielles au sein de la Cour d'appel assurerait un accès égal à la justice, peu importe la langue officielle utilisée par le justiciable.

L'AJEFNB tient à souligner que les seules compétences qu'elle met en doute pour que le nouveau juge soit nommé à la Cour d'appel, laquelle compte maintenant deux juges francophones et quatre juges anglophones, sont ses compétences

linguistiques en français. L'AJEFNB considère qu'un tel déséquilibre au sein de la Cour d'appel est inacceptable dans une province où la communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux.

Pour ajouter à la grande déception de l'AJEFNB, le ministre MACKAY a également annoncé la nomination d'un juge unilingue anglophone à la Cour du Banc de la Reine de Saint-Jean, là où plusieurs milliers de francophones ont choisi d'y élire domicile.

L'AJEFNB souhaite pouvoir rencontrer le ministre MACKAY afin de discuter des préoccupations de ses membres face à ces récentes nominations. C'est un dossier à suivre.

L'AJEFNB ORGANISE DES COURS DE FORMATION

À inscrire à votre agenda — En collaboration avec l'Association du Barreau canadien - Division du N.-B., l'AJEFNB organise des cours de formation qui auront lieu à l'automne 2015. En voici un bref aperçu :

FRANCO-FORMATION JURIDIQUE TOUT EN COULEUR

24-25 septembre 2015 — Centre des congrès, à Edmundston

L'automne apporte de belles couleurs et l'AJEFNB emboîte le pas avec les franco-formations juridiques tout en couleur ! Ces jours de formation, qui seront toujours offerts à l'automne, comprendront quatre demi-journées complètes. Cette année, les cours de formation porteront sur les domaines suivants : le droit de la famille, le droit des assurances, le droit immobilier et les fiducies. Le vendredi midi, il y aura également une conférence qui portera sur les nouvelles dispositions provinciales relatives à la conduite en état d'ébriété. Ces deux jours de formation promettent d'être des plus intéressants !

FRANCO-FORMATION JURIDIQUE DE FIN D'ANNÉE

7 novembre 2015 — Faculté de droit de l'Université de Moncton

Organisée dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'AJEFNB, cette activité comprendra deux demi-journées de cours de formation portant sur les plaidoiries en appel (préparation du mémoire, présentation orale et perspective du juge) et sur les aspects fiscaux du droit de la famille. Les assises annuelles auront lieu sur l'heure du midi.

L'heure précise des cours de formation et la liste des formateurs seront envoyées prochainement aux membres de l'AJEFNB.

L'AJEFNB est en mesure d'organiser ces cours de formation grâce aux contributions financières du ministère de la Justice Canada en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, une initiative de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*.

**PROJETS INTÉRESSANTS
AU MENU POUR 2015-2016**

Séances d'information juridique – Grâce à l'appui financier du ministère de la Justice Canada, l'AJEFNB pourra offrir encore cette année des

séances d'information dans les écoles secondaires francophones de la province, ainsi qu'aux membres de l'Association francophone des aînés du N.-B. Ces séances d'information sont très appréciées et les bénéficiaires en redemandent !

Promotion, partage d'information et concertation provinciale en matière d'accès à la justice au Nouveau-Brunswick

— Grâce au financement reçu de Justice Canada pour ce nouveau projet, l'AJEFNB va procéder au recensement de tous les services disponibles en français dans la province. Le but est d'identifier les problèmes et les lacunes en matière d'accès à la justice et de proposer des solutions pour y remédier. En effet, un tel recensement nous permettra de proposer des pistes de solution en concertation avec les regroupements francophones de la province et avec les acteurs du système judiciaire au Nouveau-Brunswick. Par la suite, en tenant compte des résultats obtenus, l'AJEFNB pourra entreprendre des activités de sensibilisation, de représentation et de communication au niveau provincial pour que les communautés francophones minoritaires soient informées des développements, des enjeux et des besoins liés à l'accès à la justice. L'accès à la justice peut se définir de bien des façons et c'est en travaillant avec les organismes du Forum de concertation, le Barreau du N.-B., les universités de la province, les membres de l'appareil judiciaire, les traducteurs, etc., que l'AJEFNB pourra bien en saisir la portée. L'AJEFNB souhaite, par l'entremise de ce projet, être en mesure de proposer des améliorations et des changements qui répondront réellement aux besoins des justiciables.

Mise à jour des Modèles d'actes juridiques — Les sept tomes qui font partie des *Outils du praticien* font présentement l'objet d'une mise à jour importante. Les travaux ont débuté l'an dernier et seront terminés en décembre. Par la suite, les modèles – *nouveaux et améliorés* – seront déposés sur le site Web de l'AJEFNB pour en faciliter l'accès aux juristes francophones.

**RÈGLES DE PROCÉDURE
DU N.-B. ANNOTÉES**

Vous pouvez encore commander un exemplaire de l'édition 2013 de cet ouvrage – vous n'avez qu'à communiquer avec nous, soit par courriel à l'adresse association@ajefnb.nb.ca, soit en composant le 506-853-4151.

UN IMPORTANT PROJET DE LOI EST ADOPTÉ

En mai dernier, le gouvernement provincial a déposé un projet de loi qui a modifié la *Loi sur les langues officielles*. Le projet de loi 49 prévoit notamment que les **associations professionnelles** du Nouveau-Brunswick « dispense[nt] dans les deux langues officielles les services et les communications [...] ». Il est prévu que la nouvelle disposition entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2016. Pour en connaître davantage, veuillez consulter le www.gnb.ca/legis/bill/FILE/58/1/Bill-49-f.htm.

PROFIL D'UN MEMBRE

Léonard LAROCQUE – Depuis le 1er juin 2015, Me Larocque occupe le poste de directeur général de l'Institut de recherche sur les zones côtières, à Shippagan. Avant l'obtention de ce poste, il était, depuis 1987, associé au cabinet *Thériault, Larocque & associés* de Shippagan en tant qu'avocat-notaire. Détenteur d'un baccalauréat en sciences administratives (1984) et d'un baccalauréat en droit (1987) de l'Université de Moncton, il s'est ensuite mérité le titre de Comptable général agréé (C.G.A.) de l'Association des comptables généraux agréés du Canada (1988), tout en obtenant la meilleure note du cours de comptabilité avancé. Il a été chargé de cours (comptabilité et fiscalité) à l'Université de Moncton, campus de Shippagan, ainsi que conseiller juridique et directeur des prêts commerciaux à la Caisse populaire de Shippagan.

Ses contributions à la collectivité sont nombreuses : il a été trésorier, vice-président et président de l'Association du Barreau canadien – Division du N.-B., membre du conseil d'administration de l'Association du Barreau canadien, de l'Association coopérative de Lamèque, de la Corporation aux bénéfiques du développement communautaire-Péninsule acadienne, de la Chambre de commerce de Shippagan et du Centre d'incubation d'entreprise de la Péninsule acadienne. Il a également été membre du Comité sur l'énergie éolienne de l'Association francophone des municipalités du N.-B., enseignant des cours du Barreau du N.-B. dans les domaines du droit commercial, des négociations et du droit des créanciers, commissaire auprès de la Commission des

entreprises de service public du N.-B. et membre de la Commission d'appel en matière du développement industriel du N.-B.

L'an dernier, Léonard LAROCQUE a offert à deux reprises un cours de formation aux membres de l'AJEFNB dans le domaine des sociétés commerciales.

Léonard LAROCQUE est marié et père d'un enfant. Pendant son temps libre, il aime bien faire du vélo et de la menuiserie. Nous lui souhaitons bon succès dans ses nouvelles fonctions.

AVIS À NOS LECTEURS

En raison des frais de poste élevés, l'AJEFNB diffusera dorénavant son bulletin d'information en format électronique.

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Présidente Mélanie TREMBLAY
Adresse 18, av. Antonine-Maillet
Pav. Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9
Téléphone (506) 853-4151
Courriel association@aje.fnb.nb.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 245 membres.



LE BREF

Le français, langue de travail et de service

Vol. 44, no 1

Octobre 2015

ISSN 0847-3560

L'AJEFNB S'OPPOSE À LA FERMETURE DE COURS PROVINCIALES

L'AJEFNB s'oppose à la fermeture des cours provinciales telles qu'annoncées par le gouvernement provincial dans son budget annuel en mars dernier. Les Cours provinciales visées par cette annonce sont celles de Grand-Sault, de St. Stephen, de Sussex et de Grand Manan.

Selon Mélanie TREMBLAY, présidente de l'AJEFNB, de telles coupures auront un effet néfaste sur l'accès à la justice pour tous les citoyens, tant anglophones que francophones, dans ces régions ainsi que dans les régions avoisinantes. Le système de justice au Nouveau-Brunswick étant saturé, l'AJEFNB se demande comment le gouvernement entend réaliser des économies alors qu'il devra, par exemple, rembourser des plus gros montants en frais de déplacement aux témoins qui doivent maintenant se déplacer sur une plus grande distance. Et que dire de la question de sécurité qui a été soulevée concernant la Cour provinciale d'Edmundston, laquelle devra dorénavant traiter tous les dossiers de Grand-Sault. Puisque cette Cour est située dans un centre commercial, le coût des rénovations pour remédier au manque de sécurité et pour accueillir la Cour provinciale de Grand-Sault sera très important.

L'AJEFNB se joint au Barreau du Nouveau-Brunswick, à l'Association du Barreau canadien - Division du Nouveau-Brunswick, à l'Association des Procureurs de la Couronne du Nouveau-Brunswick (membre de l'Institut professionnel de la Fonction publique) et aux Barreaux locaux pour dénoncer ces fermetures et pour exhorter le gouvernement à reconsidérer sa décision.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2015

L'assemblée générale annuelle aura lieu le **7 novembre 2015, à compter de midi, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton**. Comme par le passé, des cours de formation seront offerts dans le cadre des assises annuelles (voir Franco-formation juridique de fin d'année ci-dessous). Tous les membres ordinaires de l'AJEFNB sont éligibles à un poste au sein du Conseil d'administration. Si les dossiers de l'Association vous intéressent et que vous souhaitez y contribuer, nous vous invitons à communiquer avec Mélanie TREMBLAY, en composant le 506-473-7620 ou par courriel à l'adresse m.tremblay@nblaw4u.ca ou Tina LAGACÉ-RIVARD, en composant le 506-473-7253 ou par courriel à l'adresse tinalaw@trlr.ca. Nous comptons sur la présence de nos membres pour que cette journée soit une réussite !

FRANCO-FORMATION JURIDIQUE DE FIN D'ANNÉE

Le **7 novembre 2015**, deux cours de formation seront offerts à la **Faculté de droit de l'Université de Moncton**.

8 h 30 - 11 h 30

Litige civil : Les plaidoiries en appel sous trois angles différents

Les conférenciers :

Me Marie-Claude BÉLANGER-RICHARD, c.r.,
Stewart McKelvey, Moncton
Me Blair C. FRASER, Cox & Palmer, Moncton
L'hon. J.C. Marc RICHARD, juge à la Cour d'appel
du Nouveau-Brunswick

Cette formation sera offerte en trois temps. D'abord, Me Fraser abordera la préparation du mémoire. Ensuite, Me Bélanger-Richard nous entretiendra au sujet de la plaidoirie orale. Finalement, l'honorable Juge Richard présentera la perspective du juge.

12 h - 13 h

Assemblée générale annuelle. Un léger goûter sera servi.

13 h - 16 h

Droit de la famille et droit fiscal

Les conférenciers :

M. Pierre CORMIER, CPA, CA, CFP, cabinet Ernst & Young, Dieppe
Mme Debbie LEBLANC, CPA, CA, CBV, cabinet Ernst & Young, Dieppe
M. Mathieu VAILLANCOURT, CPA, CA, CFA, EÉE, Ernst & Young, Montréal

Cette formation, qui abordera les aspects fiscaux en droit de la famille, touchera, entre autres, à la question des évaluations nécessaires et aux interprétations des évaluations des biens matrimoniaux, familiaux et commerciaux dans le cas d'une division des biens lors d'une séparation ou d'un divorce.

Ces deux cours de formation, lesquels ont été approuvés par le Barreau du Nouveau-Brunswick dans le cadre de son programme de formation professionnelle continue obligatoire, sont organisés en collaboration avec l'Association du Barreau canadien - Division du N.-B. Pour plus d'information, vous pouvez accéder au formulaire d'inscription à l'adresse suivante : <http://www.nb-cba.org/CorporateSite/media/PDFgallery/French-Nov-7v3.pdf>.

Rappelons que l'AJEFNB est en mesure d'organiser ces cours de formation grâce aux contributions financières du ministère de la Justice du Canada en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, une initiative de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013- 2018 : éducation, immigration, communautés* et de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau- Brunswick. Il convient de noter que ces deux partenaires financiers ont accepté d'accorder un soutien financier pour les trois prochaines années. Un

tel engagement nous permet de planifier la programmation de ces cours de formation en fonction de vos intérêts. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos suggestions par téléphone au 506-853-4151 ou par courriel à l'adresse association@ajefnb.nb.ca.

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE L'AJEFNB

L'AJEFNB invitera bientôt ses membres à renouveler leur adhésion pour la prochaine année. Votre appui est essentiel afin que votre association puisse continuer à promouvoir l'accès à la justice en français et l'égalité réelle des communautés linguistiques au Nouveau- Brunswick. De plus, cet appui nous permet de développer des outils pour nos membres et pour la collectivité. Vous pouvez obtenir un formulaire d'adhésion en communiquant avec l'AJEFNB par téléphone ou en vous rendant sur notre site Web.

RÈGLES DE PROCÉDURE DU N.-B. ANNOTÉES

Pour commander un exemplaire de l'édition 2013 de cet ouvrage, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse association@ajefnb.nb.ca ou en composant le 506-853-4151. Pour plus de

renseignements, n'hésitez pas à visiter le www.ajefnb.nb.ca.

PROFIL D'UN MEMBRE

Mélanie TREMBLAY –Mère de Sophie, de Martin, de Jean-Nicolas et de Jean-Sébastien, lesquels lui apportent l'équilibre dont elle a besoin pour profiter du moment présent, et conjointe de Guillaume, Mélanie pratique comme avocate au sein du cabinet *Les avocates Ouellette Tremblay*, dont les bureaux sont situés à Grand-Sault et à Edmundston. Elle œuvre dans les domaines du droit de la famille et du droit criminel. Détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires (concentration en informatique de gestion) et du baccalauréat en droit de l'Université de Moncton, Elle a été admise au Barreau du Nouveau-Brunswick en 2006. Pendant ses études en droit, elle a obtenu un prix de plaidoirie dans le cadre de la *Compétition nationale*

de la Coupe Sopinka (2005) et a remporté les honneurs de la *Compétition régionale atlantique*, du *Concours national de plaidoirie de première instance* et de la *Coupe McKelvey* 2005. Détentrice d'une ceinture noire 2e dan, elle est passionnée par le Karaté Kyokushin. En 2004, elle était la représentante de l'équipe canadienne féminine au *Championnat du Monde* au Japon.

Mélanie est présidente de l'AJEFNB depuis novembre 2014 et membre du Conseil d'administration de l'AJEFNB depuis 2011. Elle est également présidente du Barreau du Madawaska en plus d'être membre de divers comités du Barreau du Nouveau-Brunswick dont le Comité des compétences et le Comité d'admission au Barreau. Elle s'est également impliquée dans le programme PAIR (programme de soutien confidentiel pour avocats) et le programme de Service aux victimes de la GRC (Moncton). Dans le passé, elle a également agi à titre de personne bénévole pour les comités socioculturels de la *Foire brayonne* et du *Comité du 15 août (Moncton)*, en plus d'avoir été membre de comités de parents, du CPAE, entraîneur bénévole pour une équipe de mini-handball ainsi qu'entraîneur des membres de l'équipe canadienne junior pour le *Championnat du Monde* au Japon en 2008. En septembre 2006, lorsqu'elle est retournée dans la région du Madawaska, elle a fondé l'école de Karate Edmundston Kyokushin Karate Inc., un organisme sans but lucratif et partenaire de Pro-Jeunesse. Bien qu'elle

ait cédé la direction de l'organisme à la relève, elle demeure impliquée à titre d'enseignante et de karatéka.

Débordante d'énergie et d'enthousiasme, elle aime bien le cinéma, la lecture, les sports et les activités extérieures. L'AJEFNB est fière de la compter parmi ses membres !

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Présidente</i>	Mélanie TREMBLAY
<i>Adresse</i>	18, av. Antonine-Maillet Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Courriel</i>	association@ajefnb.nb.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

doute que la commissaire aux langues officielles, en entamant son enquête concernant l'offre de service dans les deux langues officielles à *Chancery Place*, agissait conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la LLO, pouvoirs qui, rappelons-le, découlent des obligations constitutionnelles de la province d'assurer que les deux langues officielles « aient un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage » au sein des institutions de la province, ce qui comprend les services offerts par des tiers au nom du gouvernement, comme c'était le cas ici.

L'AJEFNB adopte les commentaires de Maîtres Michel Bastarache et Michel Doucet publiés dans le quotidien *L'Acadie Nouvelle* le vendredi 6 novembre 2015 ainsi que sur le blogue de l'Observatoire international des droits linguistiques. Ils mentionnent, entre autres, que :

Le rôle du ou de la commissaire est d'enquêter, de présenter des rapports et de faire des recommandations visant le respect de la [LLO] et de promouvoir l'avancement des deux langues officielles dans la province. Pour remplir son rôle, la [LLO] prévoit que le ou la commissaire procède à des enquêtes, soit à la suite des plaintes qu'il ou qu'elle reçoit, soit de sa propre initiative, et présente les rapports et recommandations émanant de ces enquêtes conformément à la présente [LLO].

De plus, l'AJEFNB est d'avis que l'abolition du poste de la commissaire aux langues officielles ou du Commissariat aux langues officielles serait contraire aux paragraphes 16(2) et 16(3) de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le Commissariat aux langues officielles est, pour le justiciable néo-brunswickois, un mécanisme efficace permettant de faire respecter les droits linguistiques qui lui sont reconnus. Cette institution est d'autant plus importante pour la communauté minoritaire de langue française qui est, plus souvent qu'autrement, victime du non-respect de ses droits linguistiques.

VOTRE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de l'assemblée générale annuelle, qui a eu lieu le 7 novembre dernier, les membres de l'AJEFNB ont élu leur conseil d'administration pour la prochaine année.

Au Bureau de direction : Mélanie TREMBLAY, présidente; Tina LAGACÉ-RIVARD, vice-présidente; et Julie EMOND-MCCARTHY, secrétaire-trésorière.

Les représentants de région : Florian ARSENEAULT, Chaleur; Mireille SAULNIER, Péninsule acadienne; Isabelle BOUDREAU, Miramichi-Kent; Alexis COUTURE, Westmorland; Katherine PELLETIER, Fredericton; Krista TONER BRENNAN, Victoria-Carleton; et Nadia MICHAUD, Madawaska. Les postes de représentants des régions du Restigouche et de Fundy demeurent vacants.

Les représentants de la Faculté de droit : Yves GOGUEN, corps professoral et Luc BOURGEOIS, corps étudiant.

Prochaine réunion de votre conseil d'administration : La prochaine réunion aura lieu par téléconférence le 12 février prochain. Si vous désirez ajouter un sujet à l'ordre du jour, n'hésitez pas à communiquer avec la présidente en composant le 506-473-7620.

LE RECRUTEMENT SE POURSUIT

C'est le temps de renouveler votre adhésion à l'AJEFNB. L'appui des membres est essentiel afin que l'AJEFNB puisse continuer à promouvoir l'accès à la justice en français et l'égalité réelle des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick, et pour qu'elle puisse aussi continuer à développer des projets pour ses membres et pour la collectivité. Ne tardez plus !

COURS DE FORMATION, RÉSERVEZ CES DATES !

Trois séries de cours de formation sont au menu pour 2016. L'AJEFNB offrira des cours de qualité reconnus par le Barreau du N.-B. dans le cadre de son *Programme de formation professionnelle continue obligatoire*.

Franco-formation juridique d'hiver : Deux cours de formation seront offerts dans le cadre de cette série. Un cours de formation dans le domaine du droit pénal d'une durée de 3,5 heures sera offert le 26 février prochain, à Fredericton. Il portera sur l'admissibilité en preuve de documents ou de données électroniques